
De: lucie masse
Envoyé: 6 avril 2024
À: reflexionforet
Objet: Consultation sur l'avenir des forêts du Québec

Le 6 avril 2024

Consultation sur l'avenir des forêts du Québec

Commentaires dans le cadre de la démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt du Québec.

Le Forestier en chef recommande une approche d'aménagement durable et de productivité des forêts du Québec pour qu'elles soient plus résilientes face aux changements climatiques.

Qui est mieux placé que le Forestier en chef pour guider la ministre des Ressources naturelles et des Forêts ?

La nature nous parle et nous enseigne le chemin : il importe de prendre en compte les processus naturels de résilience des forêts, comme le fait l'aménagement écosystémique. Ce sont des mécanismes naturels, peu

coûteux et efficaces, dans la lutte contre les changements climatiques.

L'aménagement écosystémique est rentable et renforce la résilience des forêts face aux changements globaux. Les écosystèmes naturels devraient constituer la base pour envisager les mesures d'adaptation à mettre en place.

Nous estimons important qu'il n'y ait aucun recul environnemental au niveau du paysage en raison de la sylviculture, spécialement sur la réduction de la quantité des forêts anciennes et la surreprésentation des jeunes peuplements.

Il importe également de maintenir le couvert forestier pour prévenir la dégradation des forêts.

Les sols forestiers et les forêts anciennes sont de capteurs de carbone. De plus, l'allongement des rotations ainsi que la diminution des coupes à blanc contribuent à diminuer la dette carbone, tout en maximisant la quantité de carbone stocké dans la biomasse et dans les sols forestiers.

Le bilan provincial du carbone forestier 2023-2028, présenté par le Forestier en chef, démontre que l'utilisation du territoire, par exemple la conservation par rapport à la récolte intensive, a un impact sur le carbone en forêt et la productivité des forêts. **C'est pourquoi il devient essentiel que le Québec développe une stratégie de gestion du carbone forestier, qui devrait inclure la conservation de vieilles forêts dans les solutions prioritaires.**

L'utilisation accrue de la sylviculture peut se faire sans zonage. Nous devons concentrer nos efforts de sylviculture dans des zones touchées par des perturbations naturelles, afin de limiter autant que faire se peut la dégradation des forêts.

Concernant l'approvisionnement en bois, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts doit amorcer un processus de réconciliation sincère avec les Nations autochtones, menant à des ententes de gestion territoriale et de gestion des ressources et du territoire.

En terminant, les parcs nationaux du Québec sont des lieux de conciliation des usages qui existent depuis 1895 ! Le gouvernement du Québec doit poursuivre ses efforts pour créer davantage de parcs nationaux et ainsi protéger les vieilles forêts et ses hôtes. L'exemple du Mont Kaaikop est probant.

L'avenir de la forêt québécoise est en jeu. Les bienfaits que nous procurent les arbres et les forêts constituent une richesse patrimoniale que nous devons chérir et préserver. Aujourd'hui et pour les générations futures.

Lucie Massé et Michel François,
Citoyens d'Oka - Québec